

République Française  
Département de l'Hérault  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 2 mai 2016  
~~~~~

**PLIE DU CŒUR D'HÉRAULT  
CONVENTION DE CRÉATION DU FONDS DE TRÉSORERIE  
ABANDON PARTIEL DU RESTE À RECOUVRER.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 2 mai 2016 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés :

M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. René GOMEZ, M. Gérard CABELLO, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Monsieur Christian VILOING, Madame Béatrice WILLOQUAUX, Monsieur Max ROUSSEL, Monsieur Bernard SALLES, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE, M. Bernard GOUZIN, M. David CABLAT, Monsieur Marcel CHRISTOL, Madame Lucie TENA, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Madame Véronique NEIL, Mme Josette CUTANDA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Amélie MATEO, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Madame Béatrice NEGRIER, Madame Marie-Françoise NACHEZ -Monsieur Pascal THEVENIAUD suppléant de Monsieur Grégory BRO

Procurations :

M. Philippe SALASC à Mme Nicole MORERE, M. Maurice DEJEAN à M. Gérard CABELLO, M. Jacky GALABRUN à Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Christophe GAUX à Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Madame Edwige GENIEYS à M. Claude CARCELLER, Madame Isabelle ALIAGA à M. Louis VILLARET, M. José MARTINEZ à Mme Martine BONNET, Madame Evelyne GELLY à M. Jean-Pierre BERTOLINI, Madame Viviane RUIZ à M. Michel SAINTPIERRE, Madame Michèle LAGACHERIE à M. David CABLAT, Monsieur Patrick LAMBOLEZ à Monsieur Max ROUSSEL

Excusés :

Monsieur Alexis PESCHER, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Monsieur Jean-Claude CROS

Absents :

M. Philippe MACHETEL, Madame Chantal COMBACAL

Quorum : 25	Présents : 33	Votants : 44	Pour 44 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu la délibération n°50-2002 du Conseil communautaire en date du 20 décembre 2002 portant adhésion à l'Association Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) Larzac-Coeur d'Hérault,

Vu la délibération n°99-2005 du Conseil communautaire en date du 26 octobre 2005 portant adhésion à l'Association Maison de l'Emploi Pays-Coeur d'Hérault,

Vu la délibération n°108-2006 du Conseil communautaire en date du 18 décembre 2006 approuvant l'intégration du dispositif PLIE Cœur d'Hérault au sein de la Maison de l'Emploi Pays Cœur d'Hérault,

Vu la délibération n°202-2009 du conseil communautaire en date du 29 juin 2009 relative à la convention de création d'un fonds de trésorerie et de garantie au profit du PLIE, modifiée par délibération n°695-2012 du 16 juillet 2012, approuvant le protocole d'accord du PLIE pour la période 2012-2015 et portant la participation initiale de la communauté de communes à 62 782 €,

Vu la convention relative à la participation financière annuelle de la communauté de communes au PLIE du Pays Cœur d'Hérault pour la période 2012-2015, portant celle-ci à 1,5 € par habitant,

Considérant que la convention conclue entre la communauté de communes Vallée de l'Hérault et l'association Maison de l'Emploi pour le dispositif PLIE créant un fonds de trésorerie et de garantie remboursable est arrivée à son terme au 31 décembre 2015,

Considérant l'avance de trésorerie consentie par les trois EPCI membres de la Maison de l'Emploi, à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2016, soit 29 430 euros chacun, pour un montant total de 88 290 euros,

Considérant le bilan du PLIE sur la période 2003-2015 avec 1900 personnes accompagnées, 713 contrats de travail en chantier d'insertion, 239 contrats de travail dans le cadre des clauses sociales, 345 personnes sorties de parcours pour un emploi pérenne ou une formation qualifiante ou diplômante,

Considérant le taux de chômage en Cœur d'Hérault et les niveaux de précarité constatés,

Considérant les difficultés de trésorerie présentées en assemblée générale de l'association Maison de l'Emploi,

Considérant l'engagement de l'Etat à verser une subvention de 80 000 € pour combler le déficit de l'association Maison de l'Emploi sous réserve de cofinancements publics,  
Considérant l'engagement des trois communautés de communes membres à réduire ce déficit à hauteur de 40 000 euros, soit 13 333,33 euros chacune, bien que celles-ci n'aient jamais participé au financement du dispositif Maison de l'emploi, financé jusqu'alors par l'Etat et le Département,  
Considérant qu'il restera donc à la charge de l'association Maison de l'Emploi un reste à recouvrer du fonds de trésorerie, initialement accordé par la communauté de communes, d'un montant de 16 097 €,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,**  
**APRES EN AVOIR DELIBERE,**  
Le quorum étant atteint

### DÉCIDE

*à l'unanimité des suffrages exprimés,*

- d'abandonner une partie du reste à recouvrer sur cette convention de fonds de trésorerie, d'un montant de 13 333 €, accordée au PLIE Cœur d'Hérault, et de ne pas émettre de titre pour cette partie du reste à recouvrer,
- de considérer cette mesure comme exceptionnelle et en cofinancement des financements qui devront être sollicités auprès de l'Etat et du Conseil départemental, membres fondateurs de l'association Maison de l'emploi,
- d'autoriser le Président à accomplir toutes les formalités utiles afférentes à ce dossier et à signer les pièces en découlant.

Transmission au Représentant de l'Etat  
N° 1301 le 04/05/16  
Publication le 04/05/16  
Notification le  
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE  
Gignac, le 04/05/16  
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20160502-lmc181546-DE-1-1  
Le Président de la communauté de communes  
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

